

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation : 30/08/2010

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, MM. GIRAUX, MACHEFERT, GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes MAUREL, FALLOURD, GRELET, M. GODARD,

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND

Secrétaire de Séance : M. GIRAUX

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Juillet 2010**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 Juillet 2010

### **INTEGRATION DE LA COMMUNE A LA CDC DU PAYS SANTON EN VUE DE LA TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.**

Monsieur de ROUX expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi au mois de Juillet d'une demande du Président de la Communauté des Communes du Pays Santon de délibérer sur le projet d'adhésion de Chaniers à la CDC de Saintes laquelle se transformerait par la suite en Communauté d'agglomération.

Un certain nombre d'autres communes ont été sollicitées comme Pisany, La Clisse, Ecoyeux, Dompierre sur Charente, Cherac, Bercloux.

Il donne lecture de l'avis du conseil communautaire de la CDC du Pays Buriaud émis lors de la réunion du 12 Juillet dernier.

*« La CDC a demandé une étude financière dans l'éventualité d'une fusion avec la CDC du Pays Santon. Après avoir assisté à la présentation du cabinet STRATORIAL, les élus n'ont pas été convaincus du bien fondé de cette perspective, tant du point de vue de l'étude fiscale que des transferts de compétences.*

*Aucune décision ne sera prise par la communauté des communes du Pays Buriaud sans avoir pris connaissance des seuils prescrits par l'Etat, communication attendue en 2013.*

*Le cabinet Stratorial a restitué à chaque commune qui en avait fait préalablement la demande les résultats de l'étude financière dans l'éventualité d'une adhésion à la CDC du Pays Santon. Les maires de ces communes ont déclaré avoir pris la résolution de rester membre de la CDC du Pays Buriaud dans l'attente de connaître les règles de taille des CDC ainsi que les périmètres des nouveaux cantons.*

*Soucieux de la préservation de compétences communautaires spécifiques, les membres du conseil communautaire du Pays Buriaud préfèrent engager un travail de concertation avec les communes et communautés de communes limitrophes s'ouvrant à la possibilité d'une communauté élargie, cohérente et respectueuse de l'équilibre des territoires. »*

Monsieur de ROUX donne aussi lecture de la lettre du Maire de RETAUD adressé à l'ensemble des conseillers communautaires de la CDC du Pays Santon dans laquelle il présente les principaux arguments motivant le refus de poursuivre les démarches en faveur de la future Communauté d'agglomération, en l'état actuel des propositions faites.

Monsieur de ROUX tient à rappeler que la Commune de Chaniers a été d'avis, dès l'origine, que la création d'une C.D.A. avec Saintes serait une bonne chose dans la mesure où des projets clairs avec des recettes claires seraient décidés.

Lors de la rencontre du Conseil Municipal avec M. ROUGER et les représentants de la CDC du Pays Santon le 4 Décembre 2009, la question d'adhérer à la CDC avant la création de la CDA avait été soulevée. Il y avait été répondu par un « non » unanime des conseillers.

M. ROUGER s'était alors déclaré d'accord pour créer directement la C.D.A.

Lors des diverses discussions entre M. de ROUX et M. ROUGER, il a toujours été question de créer une CDA avec de grands projets tels que la construction de nouveaux bâtiments scolaires, les grandes infrastructures, notamment de sports et de loisirs permettant de mutualiser les moyens, la voirie communautaire et les transports.

Pour Chaniers, les transports collectifs quotidiens sont une chose très attendue de même que les grands équipements de loisirs et de sports.

En ce qui concerne l'emplacement des zones économiques, celle de Saintes se situe à l'ouest alors qu' la nouvelle zone économique de Cognac doit se réaliser du côté de Chérac.

Il ne faut donc pas renoncer à une Communauté d'Agglomération Saintes-Cognac qui par sa situation pourrait être un véritable contrepoids à d'autres agglomérations.

Il est donc nécessaire de réunir toutes les communes pour se mettre d'accord sur les objectifs et les moyens financiers. Passer par une adhésion préalable à la CDC nécessiterait un audit des projets nouveaux qu'elle finance, de son endettement, de ses engagements et de son fonctionnement. Or tout cela n'a pas été fait.

La CDC a fait réaliser l'analyse sommaire de la situation financière de Chaniers si elle adhérerait à la CDC existante. Chaniers verserait une compensation d'environ 138 000 €.

M. PANNAUD rappelle que Chaniers n'a jamais voulu adhérer à la CDC car les compétences proposées ne lui convenaient pas.

Monsieur MACHEFERT demande la raison pour laquelle il est demandé à Chaniers d'intégrer la CDC au lieu de créer directement la communauté d'agglomération.

Monsieur de ROUX répond qu'il n'a pas eu d'explication. Il souligne que ce n'est pas le rôle de la CDA de rembourser les dettes de la CDC ni même celles de Chaniers. Il faut créer une entité nouvelle et non en transformer une existante.

Après un échange avec les conseillers, Monsieur de ROUX soumet au Conseil le projet de délibération suivant :

*Le Conseil Municipal de Chaniers a examiné la demande faite par le Président de la Communauté de Communes de Saintes d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Santon qui se transformerait ensuite en Communauté d'Agglomération ; cette demande ne correspond pas au projet exposé par le Maire de Saintes au Conseil Municipal de Chaniers.*

*Lors de cette réunion du 04 Décembre 2009, il s'agissait de créer avec Saintes et les communes volontaires, une Communauté d'Agglomération dont il convenait de définir clairement les objectifs et les moyens. A ce stade, aucune négociation de fond n'a été entamée.*

*L'analyse sommaire faite par un bureau d'étude mandaté par la Communauté de Communes montre la neutralité pour la commune d'un transfert limité de compétences, sans garantie que les compétences transférées soient mieux financées et mieux exercées.*

*Le conseil municipal demande donc que les communes intéressées par ce projet se réunissent à l'initiative de la ville de Saintes pour définir clairement :*

- *l'objet et le rôle de la Communauté d'Agglomération*
- *les compétences qu'elle exercera réellement à la place des communes*
- *les moyens financiers qu'elle dégagera pour les exercer*
- *les moyens humains en nombre et en qualification qui seront nécessaires ainsi que le choix du personnel administratif qui sera retenu pour en assurer le fonctionnement*
- *les règles de majorité qui seront retenues pour le choix de l'exécutif et le contrôle de la structure*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de délibération présenté.

### **FISCALITE LOCALE : ABATTEMENT SUR LA TAXE D'HABITATION**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil la réforme de la fiscalité locale votée en loi de finances pour 2010.

Dans le cadre de cette réforme, la Commune ne perçoit plus la Taxe Professionnelle ; la taxe d'habitation auparavant partagée entre les départements et les communes sera désormais perçue exclusivement par les communes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Ainsi la part départementale sera transférée aux communes, les départements quant à eux percevant d'autres recettes d'un montant équivalent.

Monsieur de ROUX rappelle que le taux communal de la taxe d'habitation est de 11.66% et celui de département de 7.12%.

Chaniers tire un avantage puisque la part de la Taxe d'habitation du Département est plus importante que ne l'était la Taxe Professionnelle.

Monsieur de ROUX propose que les abattements soient ceux fixés par la loi. Il propose donc d'appliquer au taux repris du Conseil Général les abattements obligatoires pour charges de famille fixés par la loi :

10 % pour les 2 premières personnes à charge

15 % pour les personnes suivantes.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, donne un avis favorable à cette proposition.

### **MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

Monsieur RICHON explique que la Commission des Finances a travaillé sur les tarifs de location des salles municipales.

En raison des augmentations importantes des tarifs de gaz et d'électricité, la Commune se voit dans l'obligation de réviser les tarifs de location des salles municipales en instituant un tarif d'hiver.

La Commission propose d'instituer un tarif « Chauffage » qui sera ajouté aux prix de location des salles pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Avril.

Les tarifs de location des salles sont maintenus à l'exception de ceux de la salle de l'Evêché qui sont augmentés et qui restent identiques été comme hiver.

Une caution sera demandée pour toutes les salles. La Commune se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution si l'annulation de réservation de la salle n'a pas été faite au moins 2 mois avant la date d'utilisation. En cas de force majeure, le cas sera étudié en commission.

La location sera gratuite une journée par année civile pour les associations de la commune, celles-ci devant aussi participer aux frais de chauffage.

Monsieur PANNAUD soulève le problème des associations qui empruntent la salle gratuitement pour y organiser des expositions pendant 15 jours et pour lesquelles la participation demandée sera importante.

Monsieur CANUS rappelle que les associations créent des animations sur la commune.

Monsieur HANNIER fait remarquer que la subvention versée à certaines associations ne couvrira pas les frais de chauffage demandés.

Monsieur FOURRÉ indique qu'il convient de préserver la vie associative. Certaines associations ne pourront pas assumer ces frais.

Monsieur de ROUX propose d'accepter le principe de la mise en place d'un tarif pour le chauffage mais de reporter à une prochaine séance le débat concernant la participation demandée aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs présentés mais précise que la période hivernale sera comprise entre le 15 octobre et le 15 avril.

|   | HORS COMMUNE | COMMUNE  |
|---|--------------|----------|
| REPAS NOUVELLE SALLE<br>(location à la journée 7h du matin à 7h le lendemain matin) | 270.00 €     | 135.00 € |
| REPAS NOUVELLE SALLE (week-end)   | 404.00 €     | 202.00 € |
| VIN D'HONNEUR NOUVELLE SALLE  | 145.00 €     | 72.50 €  |
| REUNION NOUVELLE SALLE  | 89.00 €      | 44.50 €  |
| REPAS ANCIENNE SALLE<br>(location à la journée 7h du matin à 7h le lendemain matin) | 162.00 €     | 81.00 €  |
| REPAS ANCIENNE SALLE<br>(week-end)  | 242.00 €     | 121.00 € |
| VIN D'HONNEUR ANCIENNE SALLE  | 72.00 €      | 36.00 €  |
| REUNION ANCIENNE SALLE  | 54.00 €      | 27.00 €  |
| SALLE DE L'EVECHE (été et hiver)  | 80€          | 40 €     |

**Tarifs « Chauffage » du 15 Octobre au 15 Avril à rajouter à la location**

|                         | HORS COMMUNE | COMMUNE |
|-------------------------|--------------|---------|
| PETITE SALLE (ANCIENNE) |              |         |
| 1 journée               | 35           | 30      |
| 2 journées              | 70           | 60      |
| 1 semaine               | 220          | 180     |
| 15 jours                | 400          | 300     |
| Vin d'honneur / réunion | 50           | 25      |
| GRANDE SALLE (NOUVELLE) |              |         |
| 1 journée               | 50           | 40      |
| 2 journées              | 100          | 80      |
| 1 semaine               | 300          | 150     |
| 15 jours                | 500          | 400     |
| Vin d'honneur / réunion | 50           | 25      |

**Caution de 150 €.**

## **COMPTABILITE**

### Recouvrement frais immeuble Veillon,

Madame CHARRIER rappelle la procédure d'immeuble menaçant ruine engagée à l'encontre de Mme VEILLON Anne-Marie pour des immeubles lui appartenant Rue Saint Antoine.

Elle indique que la Commune a déjà émis des titres de recettes d'un montant de 6 943 € en 2009 et 2 171.50 € en 2010 et que les derniers frais relatifs aux hypothèques, aux frais d'honoraires de l'avocat s'élèvent à 1 640.08 €

Elle propose de procéder au recouvrement cette somme auprès de Mme VEILLON Anne-Marie et d'émettre un titre de recettes à l'encontre de Mme Anne-Marie VEILLON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur de ROUX indique que le Tribunal de Grande Instance a ordonné la démolition de l'immeuble et un devis a été demandé.

L'Architecte des Bâtiments de France s'est déplacé sur les lieux. Il a proposé une démolition partielle de l'angle de la maison afin d'y aménager un patio et la réhabilitation de l'immeuble avec une mise hors d'eau.

Un nouveau devis a été établi d'un montant légèrement supérieur à celui de la démolition.

Cette solution permet de ne pas dégrader les immeubles alentours et de ne pas dénaturer le caractère du bourg.

### Amortissement travaux Collège A. d'Aubigné, amortissement SIG, ...)

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'amortissement des opérations suivantes :

- Travaux d'investissement pour le collège Agrippa d'Aubigné :
  - Montant : 35 525 €
  - Durée : 5 ans (7105 €/an)
  - Date de début d'amortissement : 01/01/2011
- Travaux d'investissement pour le collège René Caillé :
  - Montant : 1 156 €
  - Durée : 5 ans (231.20/an)
  - Date de début d'amortissement : 01/01/2011
- Coût d'investissement du SIG :
  - Montant : 2 942.75 €
  - Durée : 5 ans (588.55/an)
  - Date de début d'amortissement : 01/01/2011

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable

## **MISSION D'ASSISTANCE CONSEIL POUR LE SUIVI DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 Avril dernier, il a été décidé de lancer un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée en vue de la mission pluriannuelle d'assistance au suivi du contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif de la commune, pour une durée de 4 ans de 2010 à 2013)

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 23 Août 2010 à 11 heures.  
Les entreprises ayant remis leur candidature et leur offre dans les délais impartis sont les suivantes :

| Entreprises                                  | Montant annuel HT | Montant annuel TTC |
|--|-------------------|--------------------|
| GETUDES CONSULTANTS<br>85000 LA ROCHE S/ YON | 3 300 €           | 3 946.80 €         |
| D.D.T.M.<br>17018 LA ROCHELLE                | 2580 €            | 3 085.68 €         |
| INGETEC<br>76172 ROUEN                       | 6 812.50          | 8 147.75 €         |
| ENVIRONNEMENT POYRY<br>86000 POITIERS        | 7 700 €           | 9 209.20 €         |
| COLLECTIVITES CONSEILS<br>75014 PARIS        | 4 425 €           | 5 292.30 €         |
| PPS COLLECTIVITES<br>16470 ST MICHEL         | 4 000 €           | 4 784.00 €         |

Après examen des garanties professionnelles, techniques et financières des offres de chaque candidat, la Commission d'Appel d'offres propose de retenir l'offre de la D.D.T.M. d'un montant annuel de 2 580 € HT € (3 085.68 € TTC).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et après en avoir délibéré, entérine le choix du prestataire de la Commission d'appel d'offres à savoir l'offre présentée par LA DDTM pour un montant annuel de 2 580 € HT € (3 085.68 € TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces à intervenir.

#### **PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en raison de l'avancement au Grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2010 de Mme GRATIOT Marianne, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à la suite de la réussite au concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2010.

#### **RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU**

Monsieur de ROUX indique que le Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux délégataire a remis son rapport annuel 2009 sur l'eau. Celui-ci a été présenté au Comité Syndical lors de la réunion du Syndicat Intercommunal AEP de Chaniers du 05 Juillet dernier avec celui remis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

TERRITOIRE : Le service d'eau potable du SIAEP regroupe les communes de Brives sur Charente, Chaniers, Cherac, Courcoury, Dompierre sur Charente, Fontcouverte, les Gonds, Rouffiac, Saint Sever de Saintonge soit une population desservie de 11 356 habitants.

EXPLOITATION : Le service est exploité en affermage par la Société Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux par contrat qui a pris effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2006 pour une durée de 12ans.

PRODUCTION : 4 ressources  
- Propres au syndicat : : la Fontaine à Dompierre s/ Charente (193 442 m3 d'au traitée)

- Saintes : 198 016 m3
- Sivom du Cognaçais : 56 134 m3
- Syndicat du Gros Roc : 199 467 m3

#### DISTRIBUTION – réseau de 251 km

Les abonnés domestiques ont consommé en 2009, 535 617 m<sup>3</sup>, en moyenne 129 litres/habitant/jour

QUALITE : le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau est de bonne qualité

#### PRIX :

Un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> paiera en 2010 entre 222.59 € et 233.86 € TTC soit une variation par rapport à 2009 comprise entre 0.72 % et 2.40 %

Sur ce montant 39% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43% reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 18%.

Le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

### **RAPPORT ANNUEL DE LA DDTM SUR L'ASSAINISSEMENT.**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal. que dans le cadre de sa mission d'assistance conseil, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a fait parvenir le rapport qu'elle a établi concernant la gestion 2009 du service public d'assainissement collectif.

Il indique au Conseil que le rapport établi par le gestionnaire VEOLIA, lui a été présenté lors de la séance du 05 Juillet dernier.

Il donne lecture de ce rapport.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

### **ADHESION DE LA COMMUNE AU SYMBA (Syndicat Mixte pour la Gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romede et du Coran)**

Monsieur de ROUX informe le Conseil que le Syndicat Mixte pour la Gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romede et du Coran a proposé l'adhésion de la Commune de Chaniers en raison du passage du Coran sur son territoire.

Ce Syndicat, dont le siège social se situe à la CDC de Matha, a pour objet de conduire des études, sur tous les bassins versants de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran sur ce qui touche à l'hydraulique tant superficielle que souterraine et sur les milieux aquatiques et leurs annexes, d'évaluer l'impact des aménagements pressentis, de proposer des règles de gestion et d'en assurer le suivi afin d'atteindre le bon état écologique.

Un projet est à l'étude afin de redonner son cours ancien au « Coran » qui depuis la création de l'étang de Saint Césaire rencontre un problème de réchauffement de ses eaux.

Monsieur GRAVELLE indique que le SYMBA gère 330 kms de cours d'eau.

La cotisation de Chaniers a été estimée à 525 €,

Monsieur de ROUX propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce Syndicat et indique qu'il convient de désigner un délégué Titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adhésion de la Commune au SYMBA et désigne pour siéger au Comité Syndical :

Un délégué titulaire : Jean-Luc GRAVELLE

Un délégué suppléant : Jean-Luc FOURRÉ

### **REMBOURSEMENT ASSURANCES**

Monsieur de ROUX fait part au Conseil Municipal du remboursement proposé par les assurances GROUPAMA pour les sinistres suivants :

- Sinistre intervenu le 23.02.2009 sur un candélabre avenue des 2 Charentes pour lequel un premier remboursement d'un montant de 2158 € (a été effectué.

Montant de la facture :2234.54 €

Versement du solde d'un montant de 76.54 €

- Sinistre intervenu sur le portique du communal le 24.06.2010

Montant de la facture : 592.02 €

Remboursement de 592.02 € par la MAAF Assureur du tiers responsable.

Le Conseil Municipal approuve les remboursements proposés.

### **PLANTATIONS DE HAIES**

Monsieur GRAVELLE rappelle la plantation de haies dans le cadre du programme de reconquête des paysages.

Il indique que les agriculteurs qui ont donné leur accord pour participer à ce programme ont demandé, lors de l'élaboration de leur dossier de subvention, que la Commune s'engage à entretenir les haies, côté « CHEMINS ».

Il rappelle que pour la première année le programme porte sur 1.5 kms de haies dont les essences seront définies par la Chambre d'Agriculture qui assure le suivi du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la Commune entretiendra les haies plantées dans le cadre du programme de reconquête des paysages « côté chemins ».

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Remboursement à Sacha Jeoffret

Monsieur de ROUX rappelle aux conseillers municipaux l'incident survenu au bac le 19 Juillet dernier au cours duquel un véhicule avec 3 personnes à son bord était tombé dans la Charente.

Le passeur, Sacha JEOFFRET avait alors plongé pour porter secours à ces personnes. Or, au cours du sauvetage, celui-ci avait perdu sa montre.

Il propose qu'il soit procédé au remboursement de cette montre d'une valeur de 130 €.

Il indique que le Préfet a confirmé que Sacha Jeoffret recevrait la médaille du mérite et du courage pour cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la somme de 130 € à Sacha JEOFFRET en remboursement de sa montre.

### **INTERVENTION DES CONSEILLERS**

- Monsieur PANNAUD transmet les remerciements du Comité d'Animation à la quarantaine de bénévoles qui ont aidé à l'organisation de la marche semi-nocturne du 28 Août dernier qui a réuni 510 marcheurs.



Madame MONTALESCOT tient à féliciter l'équipe du Comité d'Animation pour le beau parcours qu'elle avait préparé.(de Chaniers à Orlac par les bords de Charente puis le long du Coran et du Bourrut).

- Monsieur PANNAUD rappelle que le Forum des Associations et des Artisans, commerçants s'est déroulé Dimanche. Le temps estival n'a pas joué en sa faveur puisque la fréquentation du public a été moyenne.

Dix-huit Associations et 3 Artisans-commerçants étaient présents.

La cohabitation entre ces associations a été fructueuse puisque des projets prennent naissance.

Pour l'année prochaine, ce forum sera peut-être organisé le samedi.

- Monsieur PANNAUD indique que le Samedi 25 Septembre à 21 h le groupe de rock agricole « Heaven's Colt » donnera un concert gratuit. Cette soirée organisée par le Comité d'Animation a été financée grâce à la participation des Commerçants et Artisans de Chaniers.

- Monsieur RICHON demande si la Commune envisage de repeindre bientôt les passages piétons de l'Avenue Charles de Gaulle. Madame CHARRIER indique qu'elle avisera les services techniques.-

Il indique que le panneau « stationnement limité à 10 mn » devant l'école Ronsard n'a été remis en place.

- Madame SAUZÉ demande que la couverture de l'abri à vélos de l'école soit réparée.

- Monsieur de ROUX indique qu'il faut remettre en place le portail de l'école Ronsard afin de résoudre les problèmes d'insécurité et d'intrusion.

- Madame MONTALESCOT signale que l'Eclairage public de la Rue des Amarelles reste allumée toute la nuit.

- Madame MICHAUD indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les effectifs sont les suivants :

- Élémentaire Ronsard : 129 (en hausse)
- Maternelle Ronsard : 69 (en légère baisse)
- Ecole Pasteur 125 (en hausse)

- Monsieur HANNIER indique que le règlement de la cantine instituant le permis à points et la charte « se sentir bien au restaurant scolaire » ont été distribués aux enfants. Les parents doivent retourner un règlement signé avec la fiche de renseignements concernant l'enfant.

Il indique que dans le cadre de l'amélioration des repas, la cantine servira une fois par mois des légumes issus de l'agriculture « bio ».

- Monsieur GIRAUX fait remarquer que le car scolaire emprunte toujours la côte de Chasserat malgré l'interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 3.5 t. Il convient de revoir la signalisation.

La séance est levée à 23 h 15

Le Secrétaire de séance  
Pierre GIRAUX